

COMMUNE DE COX

REUNION CONSEIL MUNICIPAL Du 15mars 2019

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 février 2019

Le procès-verbal de la réunion du 08 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION POUR L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE ET DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Marché de restauration scolaire avait été ouvert en 2017 pour une durée de 2 ans. En 2017, le prestataire de service retenu était Ansamble.

Un nouveau marché doit ainsi être lancé en 2019. Les communes de l'entente intègrent ce nouveau marché. De nouvelles communes ont demandé à intégrer ce nouveau Marché car elles souhaitent bénéficier du marché du portage de repas à domicile.

Monsieur le Maire indique que la restauration scolaire depuis 2017 s'est améliorée avec le prestataire Ansamble et que les enfants sont satisfaits des repas proposés. Pour les repas à domicile, le plateau est assez varié avec des quantités qui doivent peut-être être améliorées. Ce prestataire est sérieux et apporte satisfaction en majorité.

Le service de portage à domicile est de plus en plus demandé dans nos communes, une centaine de repas est servi. Le prix du repas est de 8,50 € le repas.

Le Conseil Municipal valide l'adhésion de la commune de Cox au regroupement de commande pour continuer de bénéficier de ce service.

APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE CI-DESSUS :

Le Conseil Municipal approuve la convention constitutive du groupement de commande.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 et donne les explications au Conseil Municipal en cas de différence entre le prévu et le réalisé. Le compte administratif est disponible en annexe du compte-rendu de la réunion municipale de ce jour. Les raisons de chaque différence sont également transmises en annexe.

Le compte de gestion fait apparaître un résultat de clôture cumulé à la fin de l'exercice 2018 de :

Fonctionnement : un excédent de 47 765,62 €, égal au compte administratif (l'excédent correspond à la différence du total du fonctionnement réalisé entre les dépenses et les recettes soit 218 461,90 – 170 696,28 = 47 765.62 €). En tenant compte du résultat de clôture de l'exercice précédent, le résultat de clôture 2018 cumulé est de 98 175.45 €

Investissement : un besoin de financement de 65 004,05 €, égal au compte administratif. Cela sera compensé pour 2019 par le solde qui sera reporté d'un montant de 60 068,92 €. Le résultat de clôture 2018 cumulé fait apparaître un besoin de financement de 4 935.13 € (65 004.05 - 60 068.92)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2018.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Monsieur le Maire présente le détail du budget au Conseil Municipal.

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

Le résultat de l'exercice en section de fonctionnement est de 47 765,62 €

Le report de l'exercice précédent en section de fonctionnement est de 50 409,83 €

Les excédents cumulés pour la section de fonctionnement sont de 98 175,45 €

Le besoin en financement pour la section d'investissement est de 4 935,13 €

A l'article 1068, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de noter zéro car le total des restes à réaliser de la section investissement est supérieur au besoin de financement qui est dégagé pour l'exercice.

Le compte administratif 2018 et l'affectation du résultat sont disponibles en annexe du compte-rendu de la réunion municipale de ce jour.

Les charges de personnel, au compte 012, ont été de 20 591,97 € au lieu de 24 740 € planifiés. Cette différence s'explique par un agent technique qui est en arrêt maladie cette année et qui perçoit 50 % de son salaire.

Monsieur le Maire n'a pas pu transmettre au Conseil Municipal le montant des impôts et taxes car ces sommes n'ont pas encore été diffusées.

Investissements :

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas eu de dépenses supplémentaires et que le budget votés en 2018 a été respecté.

Les dépenses ont été de 141 827,35 € réalisées pour 312 769,75 € votées en 2018 (en tenant compte des opérations d'ordre).

Les recettes ont été de 76 823,30 € réalisées pour 312 769,75 € votés en 2018 (en tenant compte des opérations d'ordre).

Dans le budget principal 2019, les travaux d'urbanisation de la RD1 sont à programmer.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat et valide le compte administratif.

PREPARATION DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Monsieur le Maire rappelle que la commune a les possibilités financières pour faire des travaux d'amélioration des immeubles de la commune : le crépi de la Mairie, réhabilitation de l'ancienne Poste, ...

Monsieur le Maire propose que des éléments sur le budget communal 2019 soient revus à la hausse ou comptabilisés comme :

- l'électricité,
- l'entretien des bâtiments avec la réparation du clocher (une partie sera prise en charge par l'assurance),
- reconduction des honoraires,
- adressage de La Poste,
- prévision de plaques de rues et des plaques avec les numéros à transmettre aux habitants de la commune,
- reconduction des sommes du budget 2018 pour les salaires,
- augmentation des indemnités de fonctions des adjoints,
- contributions du SDHEG et prévision des travaux d'amélioration sur des besoins d'électricité dans la commune (proche de la Halle, côté conteneur ; à la sortie de Cox en direction de Cadours ; ...)
- participation à l'Entente selon la part variable basée sur les dépenses de l'année N et sur la recette prévisionnelle de l'année N et au prorata du nombre d'enfants de la commune scolarisé soit une augmentation de plus de 3 000 €,
- financement du remboursement des communes des bâtiments (garderie) que nous avons hérités (annuité de 2 500 € environ),
- subventions pour les écoles, collèges et associations,

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

- intérêts de l'emprunt,
- achat du matériel informatique pour l'école pour l'ENIR,
- frais d'études,
- reconduction des fonds de concours pour le Pool routier valable pour 3 ans,
- pour les terrains nus (achat du terrain de pétanque, achat du terrain derrière l'ancienne poste)
- pour l'achat d'armoires et permettre le rangement des archives de la Mairie
- les travaux de la RD1 pour 42 000 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble de ces modifications qui seront inscrites au budget 2019.

DIVERS

- Comment inciter les propriétaires à entretenir l'aspect extérieur de leur maison et comment aider les propriétaires à améliorer le confort des bâtiments? Des associations et organismes existent à cet effet pour aider financièrement certains propriétaires. Le Conseil Municipal peut faire une communication sur les aides qui peuvent être attribuées et calculées sur le revenu fiscal aux habitants de la commune.
- Monsieur le Maire indique que sur la commune de Cox, 7 à 8 permis de construire ont été validés en 2018.
- Monsieur le Maire précise qu'il sera nécessaire de prévoir le renouvellement du photocopieur de la mairie.
- Une réunion s'est tenue sur la répartition de l'actif du Syndicat Val de Save le 12 mars 2019. La répartition de l'actif a été définie, la commune de Cox devrait ainsi bénéficier d'un montant de 8 900 € environ.
- Le deuxième conseil d'école s'est tenu le 12 mars. Il a été annoncé qu'à la rentrée de septembre 2019, une classe de l'école de Cox fermera. La location de l'Algéco sera donc arrêtée et l'Algéco enlevé.
- Monsieur le Maire s'est présenté à la Préfecture et a rencontré le Secrétaire Général pour évoquer la gestion des écoles réalisée à ce jour par l'Entente. Le Secrétaire Général propose de faire gérer les Affaires Scolaires par l'Interco. L'Interco refuse car il s'agit d'une compétence qu'elle n'a pas souhaitée.
Le Secrétaire Général propose également de faire un budget annexe à la mairie de Cadours. Cette proposition peut être intéressante en terme de gestion mais bloquante pour faire les investissements et emprunts pour la commune de Cadours.
Une troisième solution a été discutée. Il s'agirait de créer un Syndicat. Pour créer un Syndicat, il sera nécessaire d'avoir un fond de roulement et qui doit être avancé par les communes. Le Secrétaire Général ne valide pas ce projet. Une nouvelle rencontre est prévue avec le Secrétaire Général le 19 avril après-midi.
- La prochaine réunion de la Conférence de l'Entente est prévue le 29 mars à Lagraulet à 17h.

Membres du CM présents : Mmes C. Oudin, E. Teyssières, Mrs R. Cléménçon, M. Huan, P. Link, M. Samazan.

Membre du CM excusé : Mme M-C Wartelle, Mr., J. Dirat, B. Larribère.